

Jérôme David
Marc Dehillotte
Cédric Marchand
Anthony Papi

ASSOCIATION MAEFE
Les Lilas 1
498, avenue Jean Bartolini
83500 LA SEYNE SUR MER

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Exercice clos le 31 décembre 2022

Commissaires aux comptes

587, chemin des Plantades, espace Mercure II, 83130 La Garde – tél. 04 94 66 21 27 – lagarde@ensemble.fr
Atec-Cac – SAS au capital de 72 600 € – RC Toulon B 401 498 688 – code Naf 6920Z
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale d'Aix-Bastia

Jérôme David
Marc Dehillotte
Cédric Marchand
Anthony Papi

ASSOCIATION MAEFE
Les Lilas 1
498, avenue Jean Bartolini
83500 LA SEYNE SUR MER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'Assemblée générale de l'association MAEFE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAEFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 13 avril 2023.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association MAEFE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ⇒ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ⇒ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ⇒ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ⇒ il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ⇒ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à la Garde, le 01 juin 2023

Marc DEHILLOTTE
Commissaire aux Comptes



Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 800	1 800		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 342	1 733	1 609	1 336	
Autres immobilisations corporelles	222 182	203 375	18 806	12 101	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	227 323	206 908	20 415	13 438	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes	238		238	334	
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	97 178		97 178	84 635	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	358 465		358 465	355 851	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 471		2 471	9 841
	TOTAL (II)	458 351		458 351	450 660
	Frais d'émission d'emprunt à étranger (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	685 675	206 908	478 767	464 098	
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	296 819	265 067
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	15 337	31 752	
	Total des fonds propres (situation nette)	312 156	296 819
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 778	2 713
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	1 778	2 713
	Total des fonds propres	313 934	299 532
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	31 600	39 158
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	31 600	39 158
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	30 174	29 066
	Total des provisions	30 174	29 066
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		4 137
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 684	14 053
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	69 491	73 670
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	10 884	3 150	
Produits constatés d'avance	16 000	1 333	
	Total des dettes	103 059	96 342
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	478 767	464 098
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	15 336,85	31 751,87
	(1) Dont à moins d'un an	103 059	96 342
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		4 137

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 506	1 109
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	137 911	120 356
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	527 330	445 747
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	-42 431	76 753	
Utilisations des fonds dédiés	36 025	48 969	
Autres produits	5 851	900	
Total des produits d'exploitation	751 053	693 835	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	181 691	148 052
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	14 993	11 404
	Salaires et traitements	409 784	359 835
	Charges sociales	99 163	98 479
	Dotations aux amortissements et dépréciations	5 220	3 883
	Dotations aux provisions	1 108	5 641
Reportes en fonds dédiés	28 467	36 936	
Autres charges	3 156	5 062	
Total des charges d'exploitation	743 582	669 292	
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 471	24 543	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 471	24 543
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 748	703
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		1 748	703
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		1 748	703
RESULTAT COURANT avant impôts		9 220	25 246
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	5 183	5 400
	Sur opérations en capital	934	1 106
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	6 117	6 506
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		6 117	6 506
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		758 919	701 044
TOTAL DES CHARGES		743 582	669 292
EXCEDENT ou DEFICIT		15 337	31 752
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		5 539	6 876
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		5 539	6 876
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		5 539	6 876
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		5 539	6 876

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 478 767 euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de 758 919 euros
 - un total charges de 743 582 euros

 - dégage un résultat de 15 337 euros

L'exercice considéré :

- débute le 01/01/2022
- finit le 31/12/2022
- et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par les dirigeants de l'Association MAEFE avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Permanence des méthodes :

Le changement de méthode de présentation, survenue au cours de l'exercice, est le suivant :
Le plan comptable des associations soumis par le règlement CRC n° 1999-01 du 16 février 2019 a été modifié par l'autorité des normes comptables (ANC) en 2018 (règlement n° 2018-06). Ce nouveau plan comptable rentre en application à compter du 1^{er} janvier 2020.
L'impact de ce changement de méthodes comptables sur les comptes de la MAEFE concerne uniquement la présentation des états financiers identifiées dans les tableaux du bilan et du compte de résultat.
Ainsi la présentation des comptes annuels 2020 prennent en compte ces modifications. Cela correspond donc à un changement de méthodes comptables.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Informations complémentaires

Engagements de retraite :

Salariés pris en compte : CDI présents à la date d'arrêté des comptes
Méthode utilisée : méthode rétrospective
Taux d'actualisation financière : 1.16 %
Taux de charges : 40% (non cadres), 45% (cadres)
Montant de la provision au 31/12/2022 : 30 174€ charges comprises, calculée sur la base de la moyenne des résultats obtenus entre les trois hypothèses possibles (mise à la retraite, départ volontaire à la retraite, licenciement).

- Rémunération brute, avantages en nature inclus, des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés (article 20 de la loi n°2005-586 du 23 mai 2006) : 41 175 €.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Contributions volontaires :

Etat exprimé en euros Contributions volontaires :

Contributions en nature octroyées par la commune LA SEYNE SUR MER :

- Site Jean Zay (valeur locative estimée en 2020) : 12 728 €
- Restauration municipale : 49 308 €

Bénévolat :

- Accompagnement à la scolarité :

1 bénévoles x 2 heures/jour, 30 jours sur l'année 2022, soit 192 heures à 10,57 € représentant une valeur de 634 euros.

3 bénévoles x 2 heures/jour, 8 jours sur l'année 2021, soit 48 heures à 10,57 € représentant une valeur de 507 euros.

$634 + 507 = 1\,141$ € de salaire brut + 297 € de charges sociales (26 %) soit au total 1 171 €;

- Administrateurs bénévoles :

11 réunions de bureau et CA de 2 heures pour 10 personnes en moyenne, soit 220 heures x 10,57 = 2 325 € + 605 de charges sociales (26 %) soit au total 2 930 €.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Révaluations	Acquisitions	Vente à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	1 800					1 800
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 800					1 800
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 684		658			3 342
	Instal, agencement, aménagement divers	167 181		11 540			178 720
	Matériel de transport	25 970					25 970
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	17 491					17 491
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grevées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	213 326		12 198			225 523	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A EIRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		215 126		12 198			227 323

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	1 800			1 800
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 800			1 800
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 348	385		1 733
	Autres instal., agencement, aménagement divers	161 353	2 135		163 488
	Matériel de transport	25 970			25 970
	Matériel de bureau, mobilier	11 217	2 700		13 917
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	199 888	5 220		205 108	
TOTAL		201 688	5 220		206 908

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	29 066	1 108		30 174
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chgs sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	29 066	1 108		30 174
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		29 066	1 108		30 174
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		1 108		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros:		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 174	5 174	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	18 609	18 609	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	73 394	73 394		
Charges constatées d'avance	2 471	2 471		
TOTAL DES CREANCES		99 649	99 649	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes et de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 684	6 684		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	32 768	32 768		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 989	30 989		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 735	5 735		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	10 884	10 884		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	16 000	16 000			
TOTAL DES DETTES		103 059	103 059		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros:	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise	265 067		31 752		296 819
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau		31 752	(31 752)		
Excédent ou déficit de l'exercice	31 752	(31 752)	15 337		15 337
Situation nette	296 819		15 337		312 156
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 713			934	1 778
Provisions réglementées					
TOTAL	299 532		15 337	934	313 934

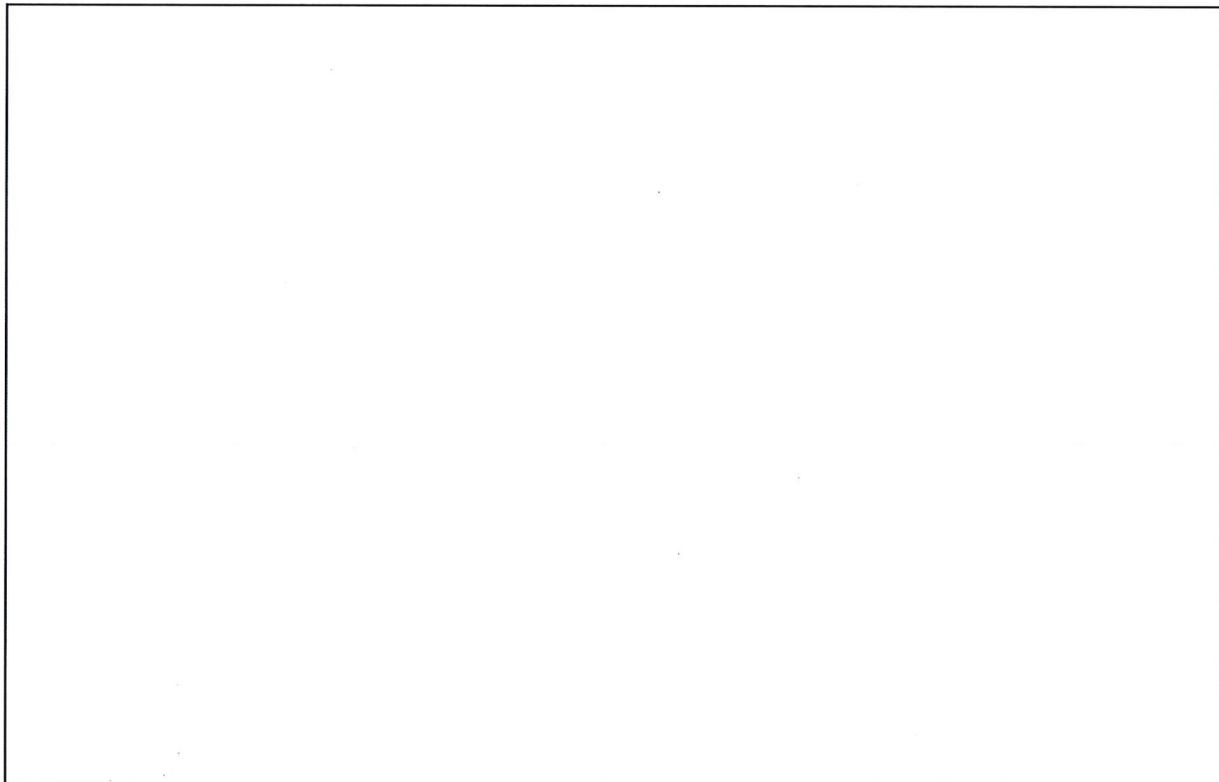


Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés Cf. état détaillé fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	39 158	36 025	28 467	31 600
TOTAL	39 158	36 025	28 467	31 600

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
FONDS DEDIES SUBV. CITE DE L'EMPLOI 2021	7 500	7 500		
FONDS DEDIES JARDINS DES POSSIBLES 2021	3 333	3 333		
FONDS PARTICIPATION DES HABITANTS 2021	3 658	525		3 133
COUP DE POUCE 2021	10 667	10 667		
COLLABORATION NUMERIQUE 2021	14 000	14 000		
FONDS CITE EDUC. COLLAB NUMERIQUE 2022			10 000	10 000
FONDS CITE EDUCATIVE COUP POUCE CLE			10 667	10 667
FONDS CITE EDUCATIVE COUP POUCE CLA			3 300	3 300
FONDS CITE EMPLOI ALPHABETISATION NUM			4 500	4 500
Totalisation	39 158	36 025	28 467	31 600

Jérôme David
Marc Dehillotte
Cédric Marchand
Anthony Papi

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

Jérôme David
Marc Dehillotte
Cédric Marchand
Anthony Papi

ASSOCIATION MAEFE
Les Lilas 1
498, avenue Jean Bartolini
83500 LA SEYNE SUR MER

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

À l'Assemblée,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à La Garde, le 1^{er} juin 2023

Marc DEHILLOTTE
Commissaire Aux Comptes